



VIRY NOUVEUIL

ACTUALITES

N°133 juillet 2019



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

E.MAIL: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

Dicton du mois: Si Saint -Jacques (25 juillet) est serein, l'hiver sera dur et chagrin.

Dates	Manifestations	Lieux
Les 6-7-8-12-13-14-15 juillet	Fête de Viry-Nouveau	Place du 11 novembre
Dimanche 14 juillet	Commémoration de la Fête Nationale. Cérémonie au monument à 11h30	Cour de la Mairie à 11h20
Dimanche 14 juillet	39 ^e Foire à la brocante	Centre Bourg

Décès: Mme LEGRAND née BATTISTETTI Anna, 93 ans décédée le 06/06/2019

État civil

BONS SCOLAIRES COLLEGIENS

Comme chaque année, **des bons scolaires** sont disponibles en Mairie pour les collégiens et collégiennes Virois de la 6^e à la 3^e. Cette année, le montant est de **24 €**, contre 23 € l'an dernier. Disponible en mairie fin juillet.

INFOS LOCALES



RAPPEL INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant à la rentrée scolaire de septembre 2019 peuvent contacter la Directrice au **0323521585** ou par mail: ce.0021555e@ac-amiens.fr

Les rendez-vous auront lieu **le mardi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30**. Eventuellement **les autres jours entre 11h45 et 13h45**. Vous obtiendrez **le certificat d'inscription auprès de la Mairie**.

Vous devrez fournir: une copie du livret de famille et le carnet de santé, un justificatif de domicile ou une demande de dérogation de secteur scolaire, un certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans un autre établissement. Vous n'oublierez pas de souscrire **pour la rentrée une assurance scolaire au titre de l'individuelle accident et la responsabilité civile.**

CANICULE

Précautions à prendre: il faut **éviter** l'exposition directe au soleil, **aérer** les pièces d'habitation, **refroidir** la température ambiante (persiennes, fenêtres fermées côté soleil et ouvertes à l'ombre), **humidifier** l'atmosphère (une assiette pleine d'eau par pièce donne une idée de la sécheresse et la compense bien), **boire au moins 1,5 l par jour** et de préférence plus de 2l quand il fait très chaud, boire à tous les repas, boire entre les repas, refroidir son corps par un bain frais, une douche ou simplement avec des linges humides posés sur les membres, sur la nuque, sur la tête.

Rappel aux aidants/voisins: éviter l'isolement. Chaque personne peut et doit s'inquiéter de ses voisins âgés et/ou de ses parents. Un simple coup de fil, une visite même courte pour vérifier que « tout va bien » en rappelant quelques conseils pour éviter la déshydratation. En cas de difficultés, vous pouvez contacter la Mairie. **N° utiles: le 15 pour les secours (SAMU), le 18 pour les pompiers, le 03 23 52 15 60 pour la Mairie.**

S'inscrire sur le registre communal du "plan canicule" : Les personnes seules et dépendantes ont la possibilité de s'inscrire en mairie en vue d'une inscription sur un registre. En cas de forte chaleur, les personnes inscrites seront contactées par les services communaux.

TRANQUILLITE VACANCES Les personnes désirant que **le gardien de police municipale passe devant leur domicile** pendant leur absence pour cause de vacances peuvent le **signaler en Mairie**.

CINE D'ETE La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère reconduit le dispositif « **Ciné d'été** » pour l'année 2019. Des contremarques seront éditées permettant aux jeunes de moins de 25 ans résidant dans une des 48 communes membres de bénéficier d'une **place de cinéma à 1,50€** à utiliser sur la période **du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019**. Offre limitée à un ticket par virois.

Pour toute information, s'adresser en mairie.

RECUPERATION D'ESSAIMS D'ABEILLES: M. Rodolphe PROISY, apiculteur virois, propose ses services pour la récupération des essaims d'abeilles accessibles qui pourraient s'être égarés chez vous. Contact : **06 16 24 34 92**.

INFOS LOCALES (suite)



RESPECT DU VOISINAGE

Pour le bien-être de tous, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique,...

ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Choisir le bon moment
c'est moins
dérangeant!**



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Afin de préserver la sécurité et la commodité des usagers, **les trottoirs doivent être entretenus**. Devant les habitations, l'entretien de ceux-ci et du caniveau doit être fait par les habitants, les propriétaires occupants, les locataires et les usufruitiers. Rappel: **La loi sur la transition énergétique a imposé la fin des produits phytosanitaires dans les collectivités territoriales au 1er janvier 2017 et pour les particuliers, en 2019**. Pour les collectivités qui sont passées au « zéro phyto » comme notre commune, cette décision appelle de profondes mutations et exige du temps. Elle nécessite une recherche plus active d'alternatives aux produits chimiques. Pour information, la commune s'étend sur 18 km², compte 16 595 mètres linéaires de voirie, 25 zones de tonte, 38 chemins, rues, terrains, fossés à faucher.

DEJECTIONS CANINES LEGISLATION

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux. En dehors de ce cas, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (**en particulier les espaces verts du lotissement Les Moulins**), les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines de son animal sur toute ou partie du domaine public communal. **Le non respect de cette interdiction sera systématiquement verbalisé**. L'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).



FEUX DITS "DE JARDIN"-Respect du Règlement sanitaire départemental

Les feux dits "de jardin" font l'objet d'un **principe général d'interdiction** fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que **l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite**. De même, le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts est interdits, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Le mode d'élimination par brûlage, par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera l'objet d'aucune tolérance lorsque **des solutions d'élimination réglementaires** (déchetterie de Chauny) ont été mises en place.

COMMISSION DES FETES

Lors de la réunion du Jeudi 6 juin **pour préparer la fête**, les Associations ont dévoilé leur thème pour le défilé qui comportera donc **pas moins de 15 chars!** **La municipalité remercie toutes les personnes présentes pour leur investissement dans la vie de la commune.**





SOIREE « COCHON A LA BROCHE » PROPOSEE PAR LE BAR « CHEZ MANU »

Vendredi 12 juillet 2019 à 20h00, soirée « cochon à la broche ». Tarif: 10€. Pour les enfants poulet/frites au tarif de 5€.

Réservations à faire au Bar avec le règlement avant le Dimanche 7 juillet. Toute réservation passée ce délai sera mise en attente selon le nombre de places disponibles!



ECOLE DE VIRY-NOUREUIL

VISITE DU CENTRE DE SECOURS DE CHAUNY



Les enfants étaient très attentifs aux explications du sapeur pompier. Cette visite a sûrement suscité des vocations.



VIRY DANSE COUNTRY

Au mois de mai, sollicitée pour **2 démonstrations**, l'Association VIRY DANSE COUNTRY a pu montrer tout son talent devant **les personnes du 3^e âge de l'espace séniors de Chauny** le 15 mai, puis **devant celles du 4^e âge de l'EHPAD de La Fère** le samedi 18 mai après-midi.

Emmené par Yolande Dufour, le groupe de danseuses a proposé un mélange de pure country, mais aussi de danse irlandaise, de rock et même une valse qui a ravi son public.

Gageons qu'au prochain défilé de chars de Viry-Nouveau, l'Association présentera encore un beau spectacle de danses tout au long du parcours.



LA PECHE VIROISE

Samedi 25 mai, l'Amicale des Pêcheurs Virois a organisé **son lâcher de truites**. **30 pêcheurs** étaient rassemblés à l'étang de M. JP Henry. Les pêcheurs ont attrapé **environ 200 truites**. L'ambiance était conviviale autour du barbecue.



LA PETANQUE VIROISE

Le concours du 25 mai en doublettes a été remporté par **2 équipes de Viry**.

Rendez-vous **les lundis 8 et 15 juillet** à 14h00 au terrain Jean Racine pour **les concours de la fête**. Au mois d'août, rendez-vous pour les challenges Jean-Marc Neubrand et Didier Goguillon.



EXPOSITION « CLASSE D'EAU » classes de PS/MS et GS/CE1



Le mardi 18 juin, les élèves de PS/MS et GS/CE1 ont invité leurs parents à l'école pour leur montrer l'exposition effectuée suite à leur Classe d'eau. Les parents ont pu admirer différents panneaux sur « l'eau dans le corps », « le circuit de l'eau », « l'hygiène bucco dentaire », « l'eau dans la maison », « l'eau dans la nature », ainsi que « la chasse au gaspi. » et « les habitants de la mare et de l'étang à Merlieux »... Les parents et les enfants présents ont pu déguster du fromage de chèvres de la Chèvrerie des Alpines chamoisées située à Amigny-Rouy.



UN PEU D'HISTOIRE (document de M. Bernard Olivier)

